

Catering in extreme conditions



PACTE MONDIAL
L'engagement du
Groupe CIS



Camp supply, installation & maintenance
Catering & associated services

Depuis 1992, CIS a développé une gamme complète de services pour ses clients du secteur pétrolier et parapétrolier (Total, Shell, Bouygues, Technip, KBR, Hyundai, Schlumberger, ...).

Spécialisées dans les conditions extrêmes (géographiques, climatiques et politiques), nos équipes véhiculent des valeurs humaines et sociales dans nos zones d'implantation.

Les services de catering (restauration, hôtellerie) forment l'ossature de nos activités qui comprennent aussi les services d'opération, d'entretien et de maintenance des infrastructures d'une base-vie (traitement de l'eau, gestion des déchets, ...).

Au contact des communautés les plus défavorisées, CIS a également développé de solides compétences socio-économiques et participe activement à la mise en place des politiques de développement durable de ses clients.

► C'est pourquoi CIS adhère volontairement au Pacte Mondial : une adhésion qui correspond à la volonté de CIS de poursuivre sa croissance de manière Responsable.

► En 2008, Régis ARNOUX, en tant que Président de CIS, renouvelle son engagement et celui de ses équipes, envers les 10 principes, et confirme son adhésion au Pacte Mondial.



1 - L'ENGAGEMENT DE CIS : FORMALISATION

CIS développe ses activités dans des pays à l'économie émergente, ce qui lui permet d'avoir un rôle économique et social important auprès des communautés locales.

➔ L'objectif de CIS est de promouvoir et de contribuer au projet du Secrétariat des Nations Unies : une économie mondiale axée sur le développement durable.

10 principes, partagés par l'ensemble des collaborateurs du groupe, mis en œuvre par nos Responsables locaux sur les opérations CIS à travers le monde, dans le but d'en faire bénéficier les clients CIS et plus globalement tous ses actionnaires.

Notre métier : le service. Notre objectif : la qualité



Nourrir, loger, servir et assurer le bien-être de plusieurs milliers de personnes réunies au bout du monde le temps d'un grand chantier c'est le métier de Catering International & Services.

Notre capacité à assurer la gestion de bases-vie aux quatre coins du globe, le professionnalisme de nos équipes et la qualité de nos prestations, sont aujourd'hui de notoriété.

Afin de maintenir et d'améliorer l'efficacité de nos prestations, j'ai engagé CIS dans une démarche qualité pour laquelle nous avons obtenu la certification ISO 9001 en février 2004.

Tous les moyens et les ressources nécessaires sont mis en œuvre pour cette démarche qui vise à :

- Consolider la position de CIS pour les appels d'offres majeurs et faciliter son accès à de nouveaux marchés.
- Améliorer l'efficacité de notre organisation et de nos méthodes de travail.
- Renforcer les interfaces entre le siège et les sites.
- Pérenniser la qualité de nos prestations et répondre aux attentes croissantes de nos clients, notamment en matière de QHSE.
- Promouvoir et respecter les valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans ce contexte et parce que la satisfaction de nos clients et consommateurs est notre préoccupation première, je demande à chaque collaborateur, y compris sur les sites d'opérations de continuer à s'impliquer dans ce projet collectif et global, avec le Responsable Qualité.



Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration

Nos valeurs : l'esprit d'équipe dans le respect des autres

La Lettre d'Engagement et la Charte Ethique déclinent les objectifs et la politique du Groupe CIS : une politique qui met en avant les principes fondamentaux du Pacte Mondial.



Charte éthique

POLITIQUE DE CONDUITE COMMERCIALE ET ETHIQUE

- Réglementation et politique :** C'est une des politiques de CIS de s'assurer que tous les employés se comportent de façon légale et agissent en accord avec les lois et règles connus des pays dans lesquels CIS opère, ainsi qu'avec ses diverses politiques des clients de CIS.
- Relations Commerciales :** En aucun cas un représentant ou employé de CIS, au cours de négociations avec un fournisseur, client, représentant de gouvernement ou autre personne ou entité, ne doit demander, accepter ou offrir tout objet de valeur, dont le but ou le résultat pourrait être d'influencer les relations commerciales entre la société et lesdites personnes ou entités.
- Contributions et activités politiques :** Les employés de CIS ne peuvent faire ou offrir aucun cadeau, crédit, faveur, ou prestation spéciale dans le but d'influencer ou d'obtenir le jugement indépendant de quelque représentant de gouvernement.
- Ressources de la société et conflits d'intérêt :** La propriété de CIS (y compris les biens tels que les fonds, les locaux, le matériel et le mobilier, ainsi que les informations telles que les listes de clients, les informations financières non publiques, les plans et prévisions) commerciaux, les fichiers et idées de nouveaux produits et prestations) ne doit être utilisée qu'au profit de la société.
- Information Confidentielle :** Les employés de CIS qui ont reçu ou ont accès à des informations confidentielles (techniques, commerciales ou financières) concernant les clients de CIS ou d'autres avec qui CIS fait affaire, sont tenus de garder ces informations confidentielles, à moins que le travail ou la loi ne les exigent.
- Équité des chances devant l'emploi :** Tous les aspects de la relation de CIS à l'emploi - recrutement, embauche, affectation à un emploi, promotion, cessation, salaire, formation, etc. - doivent être traités de façon non discriminatoire, en s'appuyant uniquement sur les qualifications et capacités.
- Harcellement sur le lieu de travail :** Tout harcèlement quel qu'il soit sur le lieu de travail ne sera pas toléré. La société interdit formellement toute forme de harcèlement par ou envers des employés, sous-traitants, fournisseurs ou clients.
- Smoking :** Tout incident impliquant un non-respect de cette politique doit être signalé immédiatement à la direction.

POLITIQUE SUR L'ABUS DE SUBSTANCES

Il est du devoir de CIS de maintenir un environnement de travail sûr, sain et productif pour tous les employés, sous-traitants et tout autre individu impliqué dans ses opérations. CIS a une politique de Tolérance Zéro envers les personnes faisant usage ou étant sous l'emprise de l'alcool ou de drogues illicites sur le lieu de travail, ou en se rendant sur leur lieu de travail. Ces individus seront retenus de leurs fonctions sur le chantier. La possession, l'usage, la distribution, ou la vente d'alcool ou de drogues illicites dans les locaux de la société sont formellement interdits.

POLITIQUE SUR LA SANTE - LA SECURITE - L'ENVIRONNEMENT

Le facteur de réussite unique le plus important de CIS est la protection de la santé et de la sécurité de tous les individus qui travaillent sur ou sont concernés par les activités de chantiers, tout en maintenant des exigences de performances environnementales les plus hautes.

CIS s'engage à utiliser des pratiques d'administration restreinte pour atteindre la performance de "7 ans zéro déchet". Cet engagement à l'excellence ne repose dans sa façon d'opérer de première classe qui évite ou atténue les effets néfastes à la santé, la sécurité et l'environnement.

Tous les niveaux de notre organisation sont tenus de s'assurer que ces engagements envers la santé, la sécurité et l'environnement sont strictement respectés. Tous les travailleurs seront tenus de se plier aux politiques et procédures établies. Les politiques ont été établies de façon à être conformes ou à dépasser les exigences législatives.

Document référence : « Charte Ethique - Pôle 1.doc » Page 1 / 1



2 - CROISSANCE RESPONSABLE : EXPRESSION ET DEMONSTRATION DE L'ENGAGEMENT CIS

DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international.

Principe 2: Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux

ACTIONS ET ENGAGEMENT CIS

→ La politique CIS consiste à développer au maximum la part locale dans ses opérations, notamment dans le recrutement et la formation de son personnel.

Lorsque cela est possible, tous les produits alimentaires, matériels et équipements utilisés sur le camp sont achetés localement. CIS passe des accords avec producteurs et éleveurs du pays afin de s'approvisionner et dans le respect des normes internationales.

→ Il est de la responsabilité de CIS de garantir que tous ses employés respectent les lois et les règles du pays où elle opère.

→ Le devoir et la politique de CIS sont de maintenir un cadre sain, sécurisé et productif à tous ses employés, aux prestataires et à toutes les personnes impliquées dans la réalisation de ses opérations.

REGLEMENTATION DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

ACTIONS ET ENGAGEMENT CIS

→ La politique du Département des Ressources Humaines est dirigée vers l'information, la communication et la formation : sessions de formation (y compris les séances d'accueil), réunions d'informations pratiques... en vue de développer une identité multinationale et multiculturelle. En 2007, 49 566 formations ont été dispensées, ce qui représente une moyenne de plus de 8 formations pour chaque salarié dans l'année et plus de 135 formations dispensées par CIS chaque jour de l'année.

→ La politique de CIS consiste à impliquer autant que possible les entreprises et habitants du pays dans la réalisation de ses opérations.



→ La responsabilité de CIS est de garantir la non discrimination dans tous les aspects de l'emploi - relationnel, travail, recrutement, promotion, fin de contrat, salaire, formation,... - en se basant uniquement sur les compétences et aptitudes, et interdisant formellement le soutien ou l'utilisation, direct ou indirect, du travail des enfants.

→ La politique de CIS s'attache à interdire toute forme de harcèlement contre les employés, entreprises, fournisseurs et clients.

▶ ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;
 Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;
 Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ACTIONS ET ENGAGEMENT CIS

→ L'objectif de CIS est d'atteindre "Zéro accident". Cet engagement se traduit dans la meilleure manière de conduire ses opérations et sans avoir de conséquence défavorable sur la santé, la sécurité et l'environnement : les actions de CIS portent ainsi sur la sécurité (de son personnel et de l'environnement), ainsi que sur toutes les questions touchant à l'hygiène alimentaire et corporelle (application des standards internationaux ISO, HACCP,...). L'indicateur que nous utilisons pour suivre ces progrès est le TRIR (Total Recordable Injury Rate), qui mesure le nombre d'accidents par 200 000 heures travaillées. Ainsi, en 2007, nous avons enregistré 1,1 accident par 200 000 heures travaillées en moyenne dans le Groupe et aucun accident mortel.

→ CIS conduit son action sous le respect des normes environnementales internationales telles que l'ISO 14001.

→ CIS met en œuvre lorsque cela sera possible des mesures pour réduire, réutiliser et recycler les déchets selon un plan de gestion et de tri des déchets. Le tri des ordures est mis en place directement dans les cuisines et s'effectue en règle générale selon les catégories: produits en plastique, récipients métalliques, verre, déchets organiques.

→ CIS utilise des énergies renouvelables et non polluantes ainsi que des produits biodégradables aussi souvent que possible.



BONNE PRATIQUE

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession

La formation et le développement des compétences du personnel local

En 2007, le Groupe CIS représente **5948** salariés. Sur l'ensemble des effectifs, 5 747, soit près de **97% sont des agents locaux, des employés de la nationalité du pays dans lequel CIS opère.**

CIS a mis en place une politique de formation intensive de façon à transférer ses savoir-faire et ses compétences aux populations locales.

En 2007, **49 566 formations ont été dispensées :**

Boîtes à outils (sessions quotidiennes)	15 361
Formations sur sites	19 521
Inductions (accueil)	3 055
Formations Hygiène, Sécurité, Environnement	11 629
Nombre de formations réalisées en 2007	49 566

Cela représente une moyenne de **plus de 8 formations pour chaque salarié dans l'année** et **plus de 135 formations dispensées par CIS chaque jour de l'année.**

A ce jour, CIS a développé 77 programmes de formation portant sur les thèmes suivants :

- La sécurité, l'hygiène et la santé alimentaire
- Les équipements de protection
- L'identification des dangers
- La prévention des accidents
- Les premiers secours
- Les normes HACCP
- L'entretien et le nettoyage
- La gestion des stocks et de l'économat
- La formation aux services clients
- L'encadrement de base
- La Supervision
- Le management des Equipes

De nombreuses brochures ont été créées et éditées par CIS et sont distribuées en tant que supports de formation, telles que « le contrôle des substances dangereuses pour la santé », « la sécurité alimentaire », « le stockage alimentaire », « les procédures incendies d'urgence », « le manuel HSE Hygiène, Sécurité, Environnement »,

Des supports vidéo sur la sécurité alimentaire sont proposés aux sites.

